

Postulat Etienne Räss et consorts – Pour une politique de la mobilité douce transversale en adéquation avec les enjeux climatiques et de santé publique

Texte déposé

L'objectif de développer une mobilité multimodale a été renforcé dans la récente adaptation de notre plan directeur cantonal (PDCn). La ligne d'action A2 précise notamment que « le Canton **favorise une mobilité multimodale afin de coordonner urbanisation, mobilité et environnement** en assurant le développement de la mobilité douce et des transports publics afin de garantir à terme un meilleur équilibre entre les modes de déplacement ».

Ce meilleur équilibre permettra une diminution des polluants atmosphériques émis en même temps que le CO₂ lors de la combustion des carburants fossiles. Il permettra également l'augmentation de la mobilité douce (également appelée mobilité active) qui entraînera à son tour un bénéfice important pour le climat comme pour la santé. Cependant, avec le réchauffement climatique, il faut s'attendre à des conditions météorologiques de plus en plus extrêmes. En particulier, les canicules ont pour effet d'augmenter la pollution de l'air, dont l'impact sur la santé vient se cumuler à celui de la chaleur. Ce processus est d'autant plus marqué en milieu bâti.

Les aménagements en faveur de la mobilité douce (développement des pistes cyclables, de parcours piétons végétalisés, de connexions favorisées vers les pôles de transports publics, etc.) offriront de bons résultats tant en terme de réduction des émissions, que de réductions des nuisances liées au trafic (bruit, particules fines, encombrement) qui se répercutent gravement sur la santé et le bien-être. De plus, ils permettent d'encourager les Vaudois-es à davantage se mouvoir et de lutter ainsi également contre les effets de la sédentarisation.

Or, l'objectif annoncé dans la mesure A23 du PDCn de « tripler les distances moyennes parcourues quotidiennement à vélo et doubler les distances moyennes parcourues quotidiennement à pied entre 2005 et l'horizon 2020 pour les déplacements non loisirs », n'est pas encore atteint.

Cependant, l'augmentation de la mobilité douce ne peut se faire qu'en assurant les conditions bioclimatiques et de qualité de l'air la permettant. Les mesures la favorisant doivent en effet être accompagnées de mesures permettant de diminuer l'impact du réchauffement, en particulier en ce qui concerne les canicules. Parmi ces mesures, celles favorisant l'effet modérateur sur le climat de la végétation en milieu bâti doivent devenir une priorité, d'autant plus que cette végétation a également la capacité de purifier l'atmosphère.

Nous estimons que la structure administrative cantonale ne favorise pas assez une approche systémique et intersectorielle de la problématique, telle qu'évoquée ci-dessus. Nous estimons également que les questions de mobilité douce, mise à part la politique en faveur des mesures d'aménagements pour les vélos, ne font pas l'objet d'une politique publique suffisamment dotée.

Par exemple, le Service du développement territorial (SDT) en charge de l'application du PDCn, bien que visant une approche interdisciplinaire, ne cite pas le réchauffement climatique comme risque avéré pour les populations. De même les aménagements aptes à diminuer les phénomènes d'îlots de chaleur ne sont pas traités, ni même la thématique du verdissement en milieu bâti, ou encore le rôle des espaces verts et la végétalisation des surfaces.

De même, une meilleure coordination entre les études en santé publique et la manière de concevoir notre urbanisation permettrait de prévenir, ou du moins limiter, le développement des pathologies liées à nos modes de déplacement et à la pollution de l'air.¹

¹ cf. notamment :

- article du *24heures* du 27.08.2017 « Cartographier les maladies pour soigner les villes », faisant part des résultats de dernières recherches de scientifiques des HUG, du CHUV et de l'EPFL, au sein du groupe GIRAPH (Geographic Information Research and Analysis in Public Health) s'attachant à démontrer l'impact de l'environnement citadin sur notre santé.

Finalement, la mise en place d'un poste de délégué à la mobilité douce, à l'image des postes créés pour Lausanne et l'Ouest lausannois, permettrait d'avoir une porte d'entrée unique et transversale pour toutes les questions ayant trait au développement et au renforcement des mesures visant à atteindre l'objectif annoncé dans le PDCn.

Au vu de ce qui précède, le présent postulat demande au Conseil d'Etat :

- d'étudier les synergies possibles entre les différentes entités du Département du territoire et de l'environnement (notamment la Direction générale de l'environnement – Division air, climat et risques technologiques, le SDT et l'Unité de développement durable), du Département de la santé et de l'action sociale (notamment la Direction générale de la santé et le CHUV) ainsi que celui des infrastructures et des ressources humaines (notamment la Direction de la mobilité et des routes), afin de favoriser un changement de pratique dans la conception des infrastructures mobilité et de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire ;
- d'étudier l'opportunité d'améliorer la santé des Vaudois-es par un catalogue de solutions pour favoriser un meilleur équilibre entre les modes de déplacement en intégrant les réflexions quant à la végétalisation et la mitigation des effets dus au réchauffement climatique ;
- et finalement d'étudier l'opportunité de la mise en place d'un délégué mobilité douce à l'échelle cantonale et à disposition de l'ensemble des communes.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Etienne Räss
et 42 cosignataires*

Développement

M. Etienne Räss (VER) : — Mon postulat part du constat que l'objectif de renforcer la mobilité douce dans nos déplacements quotidiens se heurte à deux problématiques conjointes :

- La nécessité d'agir de manière transversale lorsque l'on vise à mettre en place des mesures pour favoriser une mobilité non motorisée.
- Les conséquences des changements climatiques, comme vient de le rappeler ma collègue dans le développement de son postulat, vont également et potentiellement rendre les déplacements en milieu bâti moins attractifs.

Pourtant, se déplacer de manière active à pied, à vélo, à trottinette ou autre et prévoir des aménagements adéquats est à la source d'un cercle vertueux améliorant la santé, limitant les émissions et rendant les déplacements plus agréables.

Le postulat demande donc :

- d'étudier les synergies possibles entre les différentes entités de l'administration cantonale en lien avec la mobilité douce ;
- d'étudier l'opportunité d'établir un catalogue de solutions pour favoriser un meilleur équilibre entre les modes de déplacement, en intégrant notamment les réflexions quant à la végétalisation et à la diminution des effets dus au réchauffement climatique ;
- et finalement d'étudier l'opportunité de la mise en place d'un « délégué mobilité douce » à l'échelle cantonale, qui soit à disposition de l'ensemble des communes.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.

-
- article du *24heures* du 5.06.2018 « Une carte pointe les quartiers de Lausanne où le sommeil est moins réparateur », rapportant le résultat d'une étude en "géomédecine" (approche croisant les expertises des géographes et des médecins) qui pointe l'impact du bruit routier et ferroviaire nocturne liés au trafic sur la somnolence diurne de certaines personnes habitants dans des quartiers lausannois exposés à ces bruits.